

N/REF : 3/03/2025 14H30 C:264485 I:35816
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 14H30

AMSAD

**4 RUE EMILE AUGIER
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : HIPPOPOTAMUS
1 RUE DU PEROU
38610 GIERES

St Martin-H, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 1 PEROU A GIERES - HIPPOPOTAMUS
M MATI 06 21 55 79 39

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DES CANALISATIONS

Donneur d'ordre : M. A. MATI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/03/2025 A 14H30
CURAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU EAUX USEES ET VANNES
PRESENCE DE PAPIER ESSUIE MAIN
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DU POSTE DE RELEVAGE EAUX PLUVIALES
CONTROLE DU POSTE DE RELEVAGE EAUX USEES ET CURAGE ARRIVEES POMPE
PREVOIRE CAMERA CAR SUSPICION DE CASSE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	451,10

TOTAL H.T.	451,10
T.V.A. a 20,00%	90,22
TOTAL T.T.C.En EURO	541,32

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN